

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

CADRE RESERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de dépôt du dossier :

Numéro de dossier :

DOSSIER À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR :

DEMANDEUR

S'il s'agit d'une propriété individuelle :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Forme juridique (SCI ou autre) : _____

Adresse du siège social (si différente de celle de l'établissement) :

Téléphone _____ Fax : _____ Mail : _____

S'il s'agit d'une copropriété :

Nom _____ Nom du mandataire : _____

Adresse du mandataire : _____

Téléphone _____ Fax : _____ Mail : _____

Joindre la liste des copropriétaires, adresses et quotes-parts de travaux

DESIGNATION DU BÂTIMENT

Adresse du bâtiment (si différente de l'adresse d'habitation) :

.....
.....
.....
.....

Référence cadastrale : parcelle n° section

Date de construction du bâtiment :

Destination de l'immeuble :

☐ Résidence principale

☐ Résidence secondaire

☐ Location immobilière

☐ Location saisonnière

☐ Autre, précisez :

.....

DESCRIPTION DES TRAVAUX / FACADES CONCERNEES

Date prévue pour le démarrage des travaux :

Décrire les travaux envisagés, et les façades concernées. :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné (e), (nom, prénoms)

En ma qualité de propriétaire

M'engage à :

- Ne pas commencer les travaux avant d'en avoir reçu l'autorisation écrite.
- Déposer une déclaration de travaux ou un permis de construire au sens des articles R.22 et suivants du code de l'Urbanisme auprès de l'Atelier Municipal d'Urbanisme ; fournir les documents attestant l'obtention de l'autorisation ou du permis de construire, y compris les éventuelles prescriptions associées.
- Faire réaliser les travaux conformément aux prescriptions architecturales qui seront explicitées.
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment inscrits soit au registre du commerce, soit au répertoire des métiers et en justifier l'exécution dans le délai de 9 mois suivant l'octroi de la subvention par la commission d'attribution.
- A déclarer le montant des autres subventions perçues pour les mêmes travaux et accordées par des organismes ou des collectivités locales, le cumul des subventions ne pouvant dépasser 80 % du montant global HT des travaux.

Reconnais être Informé :

- Que le non-respect des engagements ci-dessus et toute déclaration frauduleuse entraînent l'annulation de l'aide.
- De l'obligation de réaliser les travaux dans un délai de 6 mois à compter de la réception de l'accord de subvention de la ville d'Angoulême.
- Que l'aide n'est pas renouvelable sur la durée de l'opération (sauf si les travaux sont prévus par étape et si les plafonds de subvention ne sont pas atteints), la subvention ne pouvant être versée qu'une seule fois par façade.
- Que le versement de la subvention intervient après achèvement des travaux, sur présentation des factures acquittées et après vérification de leur conformité par la direction du développement urbain au regard du ou des devis et des prescriptions architecturales établies.

Son montant ne peut dépasser celui estimé à partir des devis. Il peut en revanche être recalculé si le montant des factures acquittées par le demandeur est inférieur au montant des devis.

À, le

Signature

À JOINDRE À VOTRE DEMANDE :

- Le dossier de déclaration de travaux
- Le dossier de demande de subvention
- Des photos de ou des façade(s) concernée(s), avant travaux
- Le ou les devis détaillé (s) retenus
- Un RIB
- Une copie de la carte d'identité du demandeur, ou un extrait Kbis s'il s'agit d'une SCI
- Justificatif de la date de construction du bâti (PC ou acte notarial)

En cas d'immeuble en copropriété, la délibération de l'assemblée générale des copropriétaires décidant l'engagement de travaux de ravalement et incluant la répartition des coûts par copropriétaire

Si votre demande est recevable, un accusé de réception vous sera adressé.

DOSSIER À RETOURNER

À :

Mairie de Coteaux du Blanzacais
2 Route de Villebois Lavalette
Blanzac-Porcheresse
16250 Coteaux du Blanzacais
mairie@coteauxdublanzacais.fr
05 45 64 03 77